

Angers le 23 mars 2017

Les points forts de la commission permanente

Lors de la commission permanente du 20 mars 2017, les conseillers départementaux ont examiné une vingtaine de rapports.

Le Département accorde depuis plusieurs années son **soutien aux associations du secteur social et/ou médico-social**. Lors de la commission permanente, les élus ont ainsi voté 170 000 € d'aides destinées à 22 associations. Parmi elles :

- Les Restaurants du Cœur-Les Relais du cœur de Maine-et-Loire pour la distribution alimentaire et l'action « Resto-Bus-gens de la rue » (30 000 €) ;
- la Banque alimentaire pour la collecte et la redistribution de produits alimentaires (28 000 €) ;
- le Mouvement ATD Quart Monde pour l'organisation de quatre journées familiales (2 200 €) ;
- le Secours Populaire pour les permanences d'accueils fixes et itinérants en milieu rural (6 500 €) ;
- SOS Amitié pour le recrutement et la formation de nouveaux bénévoles (5 500 €) ;
- Vacances et Familles Pays-de-la-Loire pour l'organisation et l'accompagnement de 40 familles en difficulté (2 000 €) ;
- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles pour le fonctionnement de ses activités (5 300 €) ;
- la Fédération des Familles rurales pour le développement de ses actions en faveur de la vie associative locale (32 500 €) ;
- l'association des personnes malades et handicapées pour l'organisation d'ateliers-rencontres (15 000 €) ;
- Cité-Justice-Citoyen pour le financement de ses actions d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (5 000 €).

Pour faciliter l'accès au logement des personnes en difficulté, le Département s'est engagé dans une démarche de simplification. L'association « Aide Accueil » a été désignée comme interlocuteur unique. L'an dernier, 21 ménages ont ainsi bénéficié d'une assistance. Les conseillers départementaux ont décidé de renouveler ce partenariat pour 2017 en allouant une subvention de 15 000 €.

En matière d'environnement, la commission a décidé d'attribuer près d'un million d'euros de subventions pour le financement d'études et de travaux d'assainissement réalisés par une quinzaine de communes ou communautés de communes du Département. 40 000 € ont également été alloués à l'association « Anjou 3 Rivières » ainsi qu'à six communes ou communautés de communes au titre de la préservation des Espaces Naturels Sensibles. Parmi elles : la commune de Mûrs-Erigné pour la mise en place d'un plan de gestion destiné à la préservation de la Roche de Mûrs, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Contact presse : Hélène Fouque, h.fouque@maine-et-loire.fr, 02.41.81.48.12

Émanation de l'Assemblée départementale, la Commission permanente est composée du Président, des six vice-présidents et de 11 autres membres dont cinq élus de la minorité. Elle assure le suivi des affaires courantes. Ses délibérations n'ont pas de caractère public. Toutefois, leur contenu et leur portée concernant l'ensemble des habitants de Maine-et-Loire, le Département a décidé de publier sur son site Internet l'intégralité des délibérations et d'envoyer opportunément un communiqué à l'issue de chacune de ses réunions (www.maine-et-loire.fr/conseil-departemental/decisions-et-budget).